

Montréal, le 6 avril 2021

Objet : Commentaires sur la possibilité de tenir une évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent

L'honorable Jonathan Wilkinson,
C.P., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Monsieur le Ministre,

La Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif établi depuis 2001 ayant pour mission de protéger les milieux naturels du Québec. Par la présente, la SNAP Québec souhaite transmettre ses commentaires à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) en regard de la tenue éventuelle d'une évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent, évaluation demandée en juillet 2020 par le conseil mohawk de Kahnawá:ke et appuyé par Conseil de la Nation huronne-wendat et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

Nous souhaitons d'abord saluer la tenue de cette consultation sur la pertinence et la portée d'une telle évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent. Nous sommes d'avis que cette évaluation devrait avoir lieu et qu'elle présente un potentiel unique à l'égard de notre compréhension des impacts cumulatifs qui ont transformé le fleuve Saint-Laurent depuis plus d'un siècle. Afin de maximiser les résultats et la pertinence d'une telle évaluation, la SNAP Québec recommande que les éléments suivants soient considérés advenant que cette évaluation aille de l'avant.

1. Délimitation spatiale de la zone d'étude

Premièrement, afin de mener une évaluation régionale précise, pertinente et réaliste, il est essentiel que la zone d'étude envisagée pour cette évaluation soit bien circonscrite. Ainsi, la SNAP Québec recommande que la zone d'étude sélectionnée pour une éventuelle évaluation régionale se concentre sur la portion québécoise fluviale d'eau douce du Saint-Laurent, où de nombreuses données (historiques et actuelles) sont déjà disponibles. Limiter la taille de la zone d'étude à la portion fluviale du Saint-Laurent permettrait de maximiser les capacités



humaines et financières déployées dans le cadre de cette évaluation, tout en respectant des délais raisonnables de réalisation.

De plus, afin d'avoir une bonne compréhension des différentes modifications survenues dans le fleuve relativement à l'écoulement et au débit des eaux, la SNAP Québec considère qu'il serait pertinent d'étudier les impacts des modifications en amont de ce secteur, telles que la construction du barrage Moses-Saunders et du complexe hydroélectrique aménagé entre Cornwall, en Ontario, et Massena dans l'état de New York engendrant le contrôle du niveau des eaux du fleuve.

2. Délimitation temporelle de l'analyse

Deuxièmement, la SNAP Québec est persuadée que cette évaluation régionale est une occasion unique d'évaluer les aspects historiques des perturbations survenues dans la portion fluviale du Saint-Laurent. En effet, aucune autre initiative active à ce jour ne permet de faire cette analyse. Ainsi, afin de bien documenter les effets cumulatifs du Saint-Laurent à travers le temps, la SNAP Québec propose d'inclure les données historiques générées depuis 1850, année correspondant au début des grands travaux de dragage du fleuve entre Montréal et Québec¹.

3. Enjeux à considérer

Troisièmement, dans le souci d'obtenir un portrait global des effets cumulatifs du fleuve Saint-Laurent, la SNAP Québec propose de considérer une multitude de facteurs dont la modification des débits (données disponibles à partir de la fin du 19^e siècle), des habitats et des communautés de poissons. Il nous apparaît également nécessaire d'inclure des données concernant l'évolution de l'état de la biodiversité, de la présence de contaminants et de l'étalement urbain (incluant la pression que cela a engendré sur le prélèvement en eaux et sur les rejets urbains). En outre, il est essentiel qu'une évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent analyse les effets de l'augmentation du trafic maritime sur le fleuve. Cela inclue, par exemple, le batillage et l'érosion côtière pouvant en découler, le bruit, les déversements, etc. Enfin, considérant le développement industriel et urbain passé, actuel et à venir, la SNAP Québec recommande aussi d'inclure l'artificialisation des berges dans les données analysées.

4. Résultats attendus et objectifs souhaités

Grâce à cette évaluation régionale, il serait possible d'obtenir une meilleure compréhension des pertes cumulatives ou en d'autres mots, de ce qui a été détruit et artificialisé dans le fleuve et qui continue d'affecter la faune et la flore aquatique. Cette étude devrait également inclure une analyse de la capacité de support du fleuve qui permettrait entre autres de répondre à certains objectifs de conservation (esturgeon jaune, chevalier cuivré, etc). Ainsi, il serait possible d'établir des seuils limites (chimiques, biologiques, écologiques et sociaux) pour le Saint-Laurent afin de mieux informer le processus décisionnel pour de futurs projets de



développement. En effet, en évaluant les impacts cumulatifs passés, l'évaluation régionale permettrait de développer un cadre de référence à partir duquel les impacts supplémentaires engendrés par des projets individuels prévus ou à venir devraient être évalués. Les résultats de cette évaluation fourniraient donc une vue d'ensemble initiale à toutes nouvelles analyses d'impacts de projets dans le Saint-Laurent. De cette façon, les décisions gouvernementales à l'égard des projets de développement seraient mieux informées.

5. Préoccupations

La SNAP Québec insiste sur le fait que les résultats d'une évaluation régionale du Saint-Laurent ne devraient pas servir à donner de passe-droits à des projets de développements industriels ou commerciaux, comme cela s'est produit à la suite de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador. En effet, la réalisation d'une évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent ne doit pas souscrire les projets de développement à leur évaluation d'impacts individuelle, ni simplifier le processus d'évaluation de ces projets. Par ailleurs le manque d'expertise au sein de l'Agence par rapport à certains aspects de cette étude (par exemple, analyse de la capacité de support) ne devrait pas justifier l'omission de ces aspects.

En conclusion, la SNAP Québec recommande la tenue d'une évaluation régionale de la région du Saint-Laurent à condition que celle-ci soit limitée à la portion fluviale d'eau douce du Saint-Laurent et qu'elle soit utilisée dans le but d'informer le gouvernement lors de son processus décisionnel en fournissant un cadre de référence juste et actuel basé sur la modification cumulative du fleuve Saint-Laurent au fil des ans tel que cela avait été demandé initialement par le conseil mohawk de Kahnawá:ke.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

<Original signé par>

Alain Branchaud
Directeur général, SNAP Québec

Références

1. <https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/le-port/a-travers-l-histoire/ligne-du-temps>



SNAP Québec
4126, Saint-Denis, bureau 300
Montréal (Québec) H2W 2M5

☎ 514-278-7627
✉ info@snapquebec.org
➔ www.snapquebec.org